



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Chiffres clés

L'AMF en chiffres en 2017

Publié le 18 mai 2018

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Retour sur les chiffres clés de la régulation en 2017.

L'AMF

492 collaborateurs (moyenne pour 2017 en "emplois temps plein")
 Produits d'exploitation : 119,06 millions d'euros
 Charges d'exploitation : 109,45 millions d'euros

L'information des épargnants

11346 demandes traitées par AMF Épargne Info Service, dont 80 % provenant de particuliers
 Plus de 400 campagnes commerciales examinées lors des phases d'agrément ou d'autorisation de commercialisation

La médiation

1361 demandes de médiation reçues, dont 51 % qui relèvent du dom



aine

de compétence de l'AMF

1406 dossiers traités, dont 743 dans le champ de compétence de l'AMF qui ont donné lieu à 506 avis du médiateur. Le délai moyen entre le moment où le dossier reçu par le médiateur est complet et le moment où il rend son avis est de 37 jours

Les opérations et l'information financières

400 visas sur opérations financières accordés par l'AMF, dont 41 décisions de conformité sur des offres publiques
 20 visas d'introductions en bourse délivrés en 2017 (12 sur Euronext, 8 sur Alternext) pour un montant de 2 milliards d'euros
 163 visas relatifs à des opérations sur titres de créance

Les intermédiaires financiers et les produits d'épargne

630 sociétés de gestion de portefeuille au 31 décembre 2017, dont 35 agréées en 2016
 85 % des sociétés de gestion agréées en moins de 75 jours
 10222 fonds au 31 décembre 2017 représentant un encours sous gestion de 1 642 milliards d'euros
 958 fonds agréés en 2017
 403 prestataires de services d'investissement.
 5232 conseillers en investissements financiers et 52 conseillers en investissements participatifs

La surveillance des marchés, les contrôles et les enquêtes

1,4 milliard de transactions déclarées à l'AMF
 Une surveillance exercée sur 1650 actions, 5 260 titres de créance, plus de 34400 warrants et certificats
 49 rapports de contrôles d'établissements financiers et conseillers en investissements financiers terminés.
 55 enquêtes terminées, dont 33 dans le cadre d'une coopération internationale
 19 contrôles et 9 enquêtes ont donné lieu à l'ouverture d'une procédure de sanction

Les transactions et les sanctions

13 accords de transaction homologués par la Commission des sanctions
 15 décisions rendues sur le fond par la Commission des sanctions qui ont concerné 28 personnes, dont 12 personnes morales
 23 sanctions pécuniaires prononcées pour des montants allant de 10000 à 35 millions d'euros, représentant un montant total de 40,756 millions d'euros
 7 sanctions disciplinaires prononcées : 2 avertissements, 2 blâmes, 3 interdictions temporaires d'exercer portant au moins sur une activité

En savoir plus

- [Rapport annuel AMF 2017](#)

[Haut de page](#)

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF

Contact : Direction de la communication. Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02